

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE SFAX
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité

**Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et
Professionnelle.
(CDNFPP)**

Cahier des charges

**Acquisition de matériels informatiques
POUR LE CENTRE DE DOCUMENTATION
NUMERIQUE DE FORMATION PEDAGOGIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

Consultation No: 10-2012/PAQ

Article 1 : Cadre de référence

Dans le cadre de l'accord de prêt n° 7392-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour le financement du programme d'Appui à la Qualité, la faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax a bénéficié d'une allocation pour la création d'un Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et Professionnelle. Elle se propose d'utiliser une partie des fonds afin d'effectuer des paiements autorisés pour l'Acquisition de matériels informatiques pour équiper le centre.

Article 2 : Objet de la consultation

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax a l'intention d'acquérir les équipements informatique au profit du Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et Professionnelle.

Article 3. Origine des fonds

Ce projet est financé par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans le cadre d'un prêt en vue du Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité (PAQ).

Article 4. Modalité d'envoi des plis de soumission

Les offres doivent parvenir au bureau d'ordre de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax durant l'horaire de travail par voie recommandée, rapide poste ou les remettre en main propre au plus tard le 04/07/2012 Avec la mention suivante :

Ne pas ouvrir, Consultation : « Acquisition de matériels informatiques »

Adresse : **Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax, BP 1168, Sfax 3000**

« Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et Professionnelle »

L'offre doit comporter le cahier des charges signés et paraphé (cachet humides sur chaque page) et les 3 annexes remplis et signé

Remarque : Le soumissionnaire **devra fournir toutes les caractéristiques (marque - modèle)** de tous les éléments constituant son offre et remplir soigneusement le formulaire de réponse point par point.

Il peut apporter également en annexe les fiches techniques détaillées pour le matériel qu'il propose

Article 5 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE :

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant cent **vingt (120)** jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

Article 6 : CHOIX DES OFFRES :

Les offres seront évaluées financièrement pour la totalité de la consultation. La non-conformité technique d'un Item entraîne son rejet. Si l'offre la moins disant répond aux exigences des caractéristiques techniques minimales demandées (aspect matériel et service), elle sera retenue.

Article 7 : CONFORMITE DU MATERIEL :

La fourniture devra être conforme aux caractéristiques et spécifications techniques données au moment de la soumission et précisées sur les notices descriptives jointes à l'offre. LA FLSH-SFAX se réserve le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner le matériel ou produits à réceptionner.

Dans le cas où le matériel ou produit se révéleraient non conformes à ceux exigés par La FLSH-SFAX et dont les caractéristiques techniques s'avéreraient non conformes à celles précisées dans les notices techniques jointes à l'offre, les frais d'expertise seront à la charge du fournisseur sans préjudice de remplacement du matériel ou produits refusés. Le matériel ou produits manquants, détériorés ou non conformes à l'offre feront l'objet d'un constat, en vertu duquel la FLSH-SFAX demandera son remplacement ou une indemnité compensatrice du préjudice subi.

Article 8 : MODE DE PAIEMENT :

Le paiement relatif aux différentes livraisons sera effectué, sur production de facture en quatre (4) exemplaires avec les bons de livraison plus les PV de réception provisoire et définitive.

Article 9: GARANTIE :

Le fournisseur garantit le matériel à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un délai minimum d'une année (ou plus d'une année, ces cas seront spécifiés dans les caractéristiques techniques) à compter de la date de réception provisoire du matériel ou produits installés. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacement

Le fournisseur garantit que toutes les fournitures livrées en exécution de cette consultation sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Article 10 : DELAI D'EXECUTION :

La consultation doit être exécutée pour la totalité de la commande. Le délai d'exécution prend effet à partir de la date fixée dans l'ordre de service par l'administration, ce délai est fixé à 40 jours. On entend par « délai d'exécution » la livraison, l'installation des équipements, avec un planning détaillé d'exécution qui doit comprendre trois volets à savoir : l'expédition, la livraison sur site, l'installation et la mise en marche du matériel commandé.

Article 11 : RECEPTION

L'administration entend acheter des équipements selon les règles de l'art, installés, et en état de fonctionnement. **La réception (sur deux phases)** sera prononcée par la commission prévue à cet effet, constituée par les représentants du fournisseur et de l'Administration, sur la base des conditions de l'offre présentée par le soumissionnaire en conformité avec le cahier des charges techniques retenu par l'administration.

La réception ne pourra être prononcée que si le matériel, les travaux d'installation répondent aux spécifications prescrites dans le cahier des charges.

En cas de refus des équipements présentées en réception provisoire, du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci prendra en charge les frais afférents aux interventions nécessaires pour son acceptation (matériel, prestations, etc.)

La réception des équipements se fait sur deux phases :

- 1- Phase 1 « **réception provisoire** » : un PV sera établi suite à la livraison sur site.
- 2- Phase 2 « **réception définitive** » : un PV sera établi après la mise en marche des équipements et la vérification du bon fonctionnement.

Article 12 : RECLAMATION

Toute réclamation, de quelque nature que ce soit, concernant l'exécution de cette consultation et l'installation du matériel doit être adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax Route de l'Aéroport Km 4.5 Sfax, BP 1168-3000 Sfax-Tunisie (FLSHS-SFAX : projet PAQ : Tel 74 670 557)

Article 12 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la consultation, le fournisseur retenu fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, le titulaire du marché doit obligatoirement et de suite en informer l'administration et ce à n'importe quel stade d'exécution du marché en question.

LU ET ACCEPTE
Le Soumissionnaire

Spécifications techniques minimales

1 INTRODUCTION

Ce document présente les caractéristiques et les fonctionnalités attendues pour l'installation d'un CENTRE DE DOCUMENTATION NUMERIQUE DE FORMATION PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE et pour « Acquisition de matériels informatiques »

L'installation des équipements est prévue 40 jours à partir de la date de la mise du bon de commande.

1. CARCTERISTIQUES TECHNIQUES

1.1. Généralités

Le soumissionnaire devra fournir toutes les caractéristiques (**marque - modèle**) de tous les éléments constituant son offre et remplir soigneusement le formulaire de réponse point par point.

Le soumissionnaire devra livrer le matériel en question jusqu'aux locaux du centre.

Le soumissionnaire peut joindre les documents techniques nécessaires pour les éléments de l'offre pour éclaircir mieux son offre à l'administration.

Liste des équipements :

N	Description	Quantité
1	Webcam	22
2	Micro casque stéréo	22
3	Onduleur poste de travail	2
4	Onduleur serveur	1
5	Multiprise de protection 5 prises FR	3

1.2. Description technique

1 - Webcam	
Quantité : 22	
Les webcams doivent respecter au minimum la configuration suivante :	
ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
Résolution	Min 2560 x 1920
Type de capteur	CMOS
Taux de transfert	30 fps (320 x 240 resolution)
Garantie	Min une année

2- Micro casque stéréo

Quantité : 22

Les micro-casques doivent respecter au minimum la configuration suivante :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
Type	Classic Stéréo
Fréquence	20 Hz – 20 kHz
Sensitivity oreillette	105 dB SPL at 1 kHz
Sensitivity microphone	-58 dB ±3 dB
Garantie	Min une année

3- Onduleur de poste de travail

Quantité : 2

Les Onduleurs de poste de travail doivent respecter au minimum la configuration suivante :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
Type	Off Line
Puissance en Watt	>= 400 W
Phase en entrée	Entrée 1 prise IEC C14(10A)
Autonomie à 100% de charge	>= 8 mn
Garantie	Min deux années

4- Onduleur serveur

Quantité : 1

L'onduleur serveur doit respecter au minimum la configuration suivante :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
Type	Off Line
Puissance en Watt	>= 600 W
Phase en entrée	Mono-phasé
Phase en sortie	Mono-phasé
Sortie	Sortie 8 prises USE (FR)
Autonomie à 100% de charge	>= 6 mn
Format	Tour
Garantie	Min deux années

5- Multiprise de protection 5 prises FR

Quantité : 3

Les Multiprises de protection doivent respecter au minimum la configuration suivante :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
Sortie	Sortie 5 prises USE (FR)
Garantie	Min une année

LU ET ACCEPTE
Le Soumissionnaire

ANNEXE 1
LETTRE DE SOUMISSION

UNIVERSITE DE SFAX

*

FLSH DE SFAX

*

Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité (PAQ)
(CDNFPP)

LETTRE DE SOUMISSION

Acquisition de matériels informatiques

Je soussigné:

Dénomination de la société :

Siège social (adresse) :

Téléphone : Fax:

Matricule fiscal :

- (a) Certifie avoir examiné le cahier des charges, concernant la consultation n°10-2012 PAQ, et n'avons aucune réserve et avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges.
- (b) **Pour « l'acquisition de matériels informatiques »**
Au profit de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax, et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.
- (c) Nous nous engageons de fournir conformément au cahier de charges et spécification techniques les fournitures et services connexes

(Signature et cachet du soumissionnaire)

.....le

ANNEXE 2
OFFRE TECHNIQUE MATERIELS
INFORMATIQUES

UNIVERSITE DE SFAX

*
FLSH DE SFAX
*

Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité (PAQ)
(CDNFPP)

OFFRE TECHNIQUE MATERIELS INFORMATIQUES

1 – Webcam (Quantité : 22)	
ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
MARQUE ET REFERENCE	
Résolution	
Type de capteur	
Taux de transfert	
Garantie	

2- Micro casque stéréo (Quantité : 22)	
ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
MARQUE ET REFERENCE	
Type	
Fréquence	
Sensitivity oreillette	
Sensitivity microphone	
Garantie	

3- Onduleur de poste de travail (Quantité : 2)

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
MARQUE ET REFERENCE	
Type	
Puissance en Watt	
Phase en entrée	
Autonomie à 100% de charge	
Garantie	

4- Onduleur serveur (Quantité : 1)

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
MARQUE ET REFERENCE	
Type	
Puissance en Watt	
Phase en entrée	
Phase en sortie	
Sortie	
Autonomie à 100% de charge	
Format	
Garantie	

5- Multiprise de protection 5 prises FR (Quantité : 3)	
ELEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES
MARQUE ET REFERENCE	
Sortie	
Garantie	

Signature et cachet du soumissionnaire)
le

ANNEXE 3
BORDEREAU DES PRIX

UNIVERSITE DE SFAX

*

FLSH DE SFAX

*

Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur et d'Appui à la Qualité (PAQ)
(CDNFPP)

BORDEREAU DES PRIX

Acquisition de matériels informatiques

Raison sociale :

Matricule fiscal :

N°	ELEMENTS	U	Quantité	P.U.HT	Total HT	TVA %	Montant TTC
1	Webcam	U	22				
2	Micro casque stéréo	U	22				
3	Onduleur poste de travail	U	2				
4	Onduleur serveur	U	1				
5	Multiprise de protection 5 prises FR	U	3				
Totale							

Montant total TTC en toutes lettres

.....
.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

.....le